

et les autres organismes gouvernementaux canadiens. L'Île du Prince-Édouard a quatre députés à la Chambre des communes et 32 représentants à l'Assemblée législative provinciale.

Je conviens avec le dernier orateur que le Sénat a fait beaucoup pour aider notre grand pays et qu'il nous a tirés de bien des difficultés, mais peut-être devrait-il être modifié ou restructuré—peut-être tout le système qui gouverne le Canada devrait-il être modifié ou restructuré d'une façon quelconque.

La province du Manitoba a moins de un million d'habitants mais 57 représentants, six au Sénat et 13 à la Chambre. C'est une grande province qui célébrera son centenaire cette année mais je me demande si le gouvernement n'y occupe pas une place trop importante.

M. Orlikow: Commençons par supprimer les sénateurs.

M. Whicher: Mon honorable ami dit: «Commençons par supprimer les sénateurs,» mais il ne l'a pas dit dans sa résolution, cet après-midi. D'après ce que j'ai lu, il a suggéré la formation d'un comité chargé d'étudier le rôle du Sénat au Parlement. Peut-être le Sénat devrait-il être supprimé; peut-être le siège de mon honorable ami devrait-il l'être aussi. Je n'en sais rien, mais j'affirme que le gouvernement a trop d'ampleur ici, qu'un comité devrait étudier la question et qu'on devrait agir à cet égard.

Je conclus, monsieur l'Orateur, mais, je le répète, si un pays de 21 millions d'âmes compte 634 députés dans les différentes assemblées législatives, 102 sénateurs et 264 députés sans même parler des municipalités, et ainsi de suite, ce pays-là a trop de gouvernants. J'appuie donc la motion de mon honorable ami prévoyant la formation d'un comité qui serait chargé de faire enquête sur le rôle du Sénat. Je suggère cependant que le mandat de ce comité soit élargi pour qu'il enquête aussi sur le rôle d'autres organismes gouvernementaux.

Des voix: Bravo!

• (5.50 p.m.)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le discours du député qui a présenté cette motion, et j'ai été surpris des remarques de l'honorable député de Rimouski (M. LeBlanc). Au fait, j'ai écouté son discours peut-être plus attentivement que celui du motionnaire, d'abord parce qu'il a été prononcé en français et, ensuite, parce qu'il présentait un élément nouveau.

Quand au motionnaire, on connaissait déjà sa position relativement au Sénat, il n'a donc causé aucune surprise.

Quant à l'honorable député de Rimouski, il nous en a causé un peu et, malgré mon estime pour lui, je n'approuve pas certaines opinions qu'il a exprimées. Je souhaiterais que les députés de l'opposition affichent de plus en plus des attitudes aussi larges que celle de l'honorable député de Rimouski.

Je crois devoir insister sur le fait que le parrain de cette motion a montré qu'il voulait sincèrement que soit amélioré le rôle du Sénat, et c'est son privilège.

La motion en elle-même se divise en trois parties. D'abord, que l'on reconnaisse que le Sénat présente un problème dont l'étude s'impose. Deuxièmement, s'il faut établir si le Sénat doit être aboli, amélioré ou modernisé, il faudrait que les députés puissent être renseignés par les conclusions d'une commission d'étude.

A mon sens, le motionnaire n'impose pas ses vues à la Chambre, mais exprime plutôt une opinion valable, car il est évident que le Sénat ne donne pas satisfaction à la population canadienne, qui souhaiterait que cet organisme fût plus efficace, quelque soit qu'on lui réserve.

J'estime, avec l'honorable député de Rimouski, qu'on doit le respect aux gens plus âgés et je me suis senti visé lorsqu'il a parlé des vieillards et des jeunes. Si dans nos yeux, à nous, les jeunes, il y a la flamme, ceci ne nous empêche pas de reconnaître que chez les moins jeunes, il y a l'expérience.

Tout en étant d'accord avec le principe émis par l'honorable député de Rimouski, je ferai remarquer que la plupart des personnes qui sont nommées au Sénat font l'objet d'une faveur politique. Qu'il s'agisse de n'importe quel gouvernement, lorsqu'une personne a rendu de grands services au parti ou lorsqu'on veut se débarrasser d'un député qui gêne les mouvements du parti, on les nomme au Sénat.

Nous nous attendons à des nominations prochaines au Sénat, puisqu'il y existe plusieurs vacances. Et l'on constatera encore une fois que les nominations au Sénat servent de récompenses pour services rendus, pas tant au Canada qu'au parti politique au pouvoir.

La faiblesse du Sénat, c'est que les citoyens n'ont pas un mot à dire dans les nominations. Deuxièmement, les Canadiens n'ont rien à dire quant à la fixation de leur indemnité.

Troisièmement, les Canadiens n'ont aucun rapport à recevoir relativement aux travaux du Sénat.